La petite gratte des élus de la Région Indemnités. Une association dénonce la petite manip' des élus de la Région pour s'attribuer une augmentation de 10%.

Dans une collectivité locale, il y a une assemblée plénière, qui rassemble l'ensemble des élus et définit les politiques, et une commission permanente, chargée de les mettre en oeuvre. Normalement, elle ne rassemble au maximum que 30% des élus. Mais à la Région Rhône-Alpes, comme d'ailleurs au département du Rhône, le choix a été fait de nommer l'intégralité des élus. Cela fait bondir Michel Vergnaud, le président de Canol, un collectif de contribuables qui a saisi la Préfecture : "Cette aberration inutile a

un coût: les élus désignés à la commission permanente voient leurs indemnités majorées de 10%, soit environ 270 euros par conseiller et par mois. Ce qui fait un montant de 427 680 euros chaque année." Pour Bernard Soulage, vice-président délégué à l'Europe et aux relations internationales, cette pratique a toujours existé, "sauf lors du 1er mandat, entre 1986 et 1992", et se justifie par l'impor-

tance des dossiers : "Nous avons plus de 1000 pages par mois à traiter. Les élus doivent être informés de tout ça".

La Préfecture du Rhône a rejeté la demande de l'association en précisant que "la jurisprudence a admis que la composition de la commission permanente soit identique à celle du conseil régional".

■ EMMANUELLE SAUTOT